

MAIRIE DE SAINT-NICOLAS LA CHAPELLE
COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SESSION ORDINAIRE VENDREDI 27 OCTOBRE 2021

Présents : Ghislaine JOLY, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Joël RICHARD, François PELLISSIER, Aline VASSART-BRANDON, Evelyne PAUTHIER, Aurélie PERNOLLET, Patrick OUVRIER-BUFFET, Jérôme OUVRIER-BUFFET, Audrey MONGELLAZ

Secrétaire de Séance : Jérôme OUVRIER-BUFFET.

Absents ayant donné procuration : Denis PORRET donne procuration à François PELLISSIER

Mme Le Maire accueille les élus et ouvre la séance à 19H00.

Lecture du compte-rendu sommaire du conseil municipal du 27 août 2021 et des décisions du maire.

Décisions du maire

N° Décision	Date	Entreprises	Opérations	Montants TTC
LC 2021-31	01/06/2021	Marbrerie MARTINELLI	Remise en état de la croix du cimetière du chef lieu + piliers du portail	1 704.00 €
LC 2021-32	01/06/2021	Marbrerie MARTINELLI	Réfection chaines et obus monument aux morts du chef lieu	1 225.00 €
LC 2021-42	19/07/2021	ALPEGORISQUES	Affinage du PIZ sur Chaucisse	2 412.00 €
LC 2021-45	23/08/2021	EATON COOPER SECURITE	Contrat entretien alarme incendie Chalet du Marteray	780.00 €
LC 2021-48	07/09/2021	CAP	Pouzzolane	1 411.56 €
LC 2021-49	29/09/2021	AGENCE ROSSI	Modification simplifiée PLU Chaucisse	3 120.00 €
LC 2021-50	04/10/2021	CHARVET LA MURE BIANCO	Combustibles et carburants	7 899.58 €
LC 2021-51	08/10/2021	MARBRERIE MARTINELLI	Réfection chaines et obus monument aux morts de chaucisse + reprise base maçonnerie	1 180.00 €

Jérôme OUVRIER-BUFFET demande pourquoi il était nécessaire de revoir le PIZ de Chaucisse. Mme le Maire lui répond que le PIZ date de 2012 et qu'un ajustement était nécessaire avec le recul de 9 années et l'affinage récent des zones ; la zone PIZ forte étant passée en zone PIZ moyenne.

2021-46 FINANCES Tarifs du Chalet du Marteray pour l'année 2021-2022

Le Conseil Municipal décide des tarifs de location du Chalet du Marteray comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs et conditions de location ci-dessous :

Les tarifs ci-dessous s'entendent par nuitée (hors taxe de séjour) et comprennent la location des chambres, de la cuisine et des salles.

Fluides inclus.

LOCATION à la SEMAINE

	Période hivernale (du 16 décembre au 15 avril)	Autres périodes (le reste de l'année)
Forfait semaine	4 500 €	3 500 €

LOCATION WEEK-END

1 nuit	1 200 €
2 nuits	1 600 €
3 nuits	2 000 €

Le chalet est loué en gestion libre, il possède une capacité de 37 lits dont 1 PMR (personne à mobilité réduite)

Les résidents (principaux et secondaires) de Saint Nicolas la Chapelle bénéficieront d'une réduction de 10% sur la location en dehors des périodes de vacances scolaires d'hiver (toutes zones confondues) sur présentation d'un justificatif (taxe foncière ou d'habitation).

Une caution de 1000 € est demandée pour toute location.

Lors de l'état des lieux de départ, si le Chalet du Marteray n'est pas rendu propre, les heures de ménage effectuées seront prélevées sur le montant de la caution.

LOCATION DES SALLES (sans couchage)

Formule week-end (du vendredi au lundi)

Salles	Tarifs par location
Rez de chaussée (cuisine + salles, vaisselle incluse)	490 €
Salle de Chaucisse	150 €

Une caution de 1000 € est demandée pour toute location.

Lors de l'état des lieux de départ, si les salles louées n'ont pas été rendues propres, les heures de ménage effectuées seront prélevées sur le montant de la caution.

Pour les résidents (principaux et secondaires) de Saint-Nicolas la Chapelle, une réduction de 10% est accordée sur une location en dehors des périodes de vacances scolaires hivernales (toutes zones confondues) sur présentation d'un justificatif (taxe foncière, taxe d'habitation).

Les associations de Saint Nicolas la Chapelle disposeront d'une gratuité par année (salles et cuisine uniquement), puis bénéficieront d'une réduction de 10%, hors période des vacances scolaires (toutes zones confondues) pour les demandes de locations suivantes.

Les associations sont invitées à se positionner en début d'année pour transmettre leur calendrier.

L'école de Saint Nicolas la Chapelle, l'association des Anciens Combattants de Saint Nicolas la Chapelle, le SDIS du Val d'Arly et l'Association Vivre en Val d'Arly bénéficieront d'une gratuité pour toutes leurs activités ou animations, priorité sera tout de même donnée aux locations.

VOTES : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : les recettes de location font partie des ressources propres de la commune. La question des tarifs identiques que le groupe soit composé de 15 ou de 37 personnes est posée. Il est répondu que ce sera plus pratique à la facturation et que le prix par personne reste tout de même raisonnable. La limite de 15 personnes est d'ailleurs supprimée.

Concernant les consommations des fluides, comprises dans le prix global, un point sera fait au printemps au regard des factures eau et électricité. Si nécessaire, un ajustement des tarifs sera fait.

Lorsque des nuitées sont réservées, un gardien reste durant les nuits pour garantir la sécurité des locataires. Reste toutefois le problème du ménage et des états des lieux, réalisés pour l'instant par Mme le Maire, N. GERFAUD-VALENTIN et Brigitte, l'agent d'accueil de la mairie.

En attendant de trouver une personne pour le ménage (les annonces ne donnent aucun résultat à ce jour), le ménage et le remplacement de la literie sont assurés par une société de ménage professionnelle.

Concernant l'entretien du linge de lit, il a été décidé de confier le linge à la blanchisserie Gachet de Praz/Arly (essais décevants avec l'entreprise de Flumet).

La question de la communication reste largement ouverte : site internet de la commune, labels, facebook, centrale de réservation, sites de location, flyer, ... toutes les pistes sont explorées.

2021-47 AFFAIRES SCOLAIRES : Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain de sports

Mme Le Maire rappelle que la mairie a établi un partenariat avec l'école SEK LES ALPES pour la mise à disposition, à titre gracieux, de leur terrain de sports destiné à la pratique du sport des élèves de l'école communale et ce depuis de nombreuses années.

Une convention d'une durée de 3 ans signée par les différentes parties formalise ce partenariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le partenariat entre l'école SEK LES ALPES représentée par sa directrice Mme SANCHEZ Guadalupe, la commune et l'école primaire de Saint Nicolas la Chapelle,
- Autorise Mme le maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain de sports à titre gracieux pour 3 ans destiné à la pratique du sport des élèves de l'école communale.

VOTES : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2021-48 TRANSPORTS : Groupement de commande en vue d'un appel d'offres pour l'organisation des navettes vers le domaine skiable

Mme Le Maire rappelle que les communes de Flumet et de Saint Nicolas la Chapelle ont décidé de constituer un groupement de commande pour une durée de 1 an afin d'effectuer un appel d'offres dont l'objet sera les transports d'usagers par navette vers le domaine skiable de Flumet.

Mme Le Maire propose que, comme par le passé, ce soit la commune de Flumet qui centralise toutes les actions à mener dans le cadre de cet appel d'offres et dans le respect des règles de la commande publique ; elle suggère de déléguer à la commune de Flumet le rôle de coordinateur du groupement de commande.

Il est entendu qu'à l'issue de la procédure de l'Appel d'Offres, concernant le choix final de l'attributaire du marché des navettes, la commune de Saint Nicolas la Chapelle sera consultée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour nommer la commune de Flumet coordinateur du groupement de commande portant sur le transport d'usagers par navettes vers le domaine skiable de Flumet ;
- Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.

VOTES : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Les Balcons du Mont-Blanc ont demandé le passage de navettes pour les touristes, moyennant une participation financière. Un partenariat leur sera proposé, comme pour le centre de vacances des Charmettes.

POINTS DIVERS

FINANCES : Budget 2021 : La trésorerie est bonne, le FCTVA (fond de compensation de la TVA) a été versé dernièrement. Les subventions pour la restauration extérieure de l'église et la rénovation du Chalet du Marteray sont attendues pour la fin de l'année 2021. Le prêt à court terme pourra être remboursé à moitié.

Il faudrait prévoir d'ouvrir une ligne de crédit pour plus de flexibilité de la trésorerie.

Mme le Maire indique que faire partie d'Arlyserè permet d'être soutenus sur certains projets et accords de subventions.

Elle rappelle que le sous-préfet venu en visite en août dernier sur Saint Nicolas la Chapelle soutient le projet de restauration de l'ancien presbytère de Chauçisse et qu'une subvention a déjà été accordée.

ARLYSÈRE : Les rapports et les comptes administratifs de la Communauté d'Agglomération Arlyserè pour l'année 2020 sont publiés et disponibles sur le site internet de la CAA : www.arlyserè.fr. Ils sont consultables par tous.

Restauration intérieure de l'église : le dossier de consultation est en cours de finition, il sera lancé prochainement.

TRAVAUX DIVERS :

Chalet de Bogneuve : les agents techniques y ont aménagé une nouvelle salle de bains. En projet, un abri à cochons pour le printemps prochain.

Piste Bouclier : Les travaux sont terminés et se sont bien déroulés. La suite est programmée pour le printemps prochain (empierrement).

Arasement dans l'Arrondine : Un dossier de demande d'arasement de matériaux est actuellement en cours d'instruction aux services de la DDT-SEEF de Chambéry mais a peu de chance d'être accordé.

Des repères doivent être mis en place au niveau du pont afin d'effectuer des relevés des matériaux.

Mme le Maire rappelle qu'il est interdit à quiconque de prélever des pierres, cailloux ou tout-venant dans tous les cours d'eau de la commune sans autorisation des services de la DDT-SEEF et de la Police de l'Eau, seuls services compétents en la matière. Tout contrevenant s'expose à des sanctions pénales et financières.

Monuments aux morts du Chef-lieu et de Chauçisse : ils ont été restaurés : obus, chaînes, reprise de maçonnerie. Une subvention a été accordée par l'ONAC de Chambéry (Office National des Anciens Combattants). Il est indispensable, par respect pour les morts pour la France, d'entretenir ces lieux de mémoire et de souvenir.

Presbytère de Chauçisse : les travaux d'enfouissement des lignes électriques ont débuté (tranchées et mise en place des fourreaux), la dépose des poteaux et les branchements seront effectués au printemps. Durant tous les samedis d'octobre et ceux de début novembre, le bâtiment a été déblayé par des bénévoles de l'ASPEC (Association pour la Sauvegarde du Presbytère et de l'Eglise de Chauçisse), les planches, les poutres et pierres qui pouvaient être récupérés ont été stockés pour une réutilisation ultérieure. Cette aide bénévole représente un

gain pour la commune de près de 50 000 €. A la demande d'un élu, Mme Le Maire précise que les bénévoles sont couverts par l'assurance de la commune.

Eglise de Chaucisse : l'étanchéité d'une partie du toit a été effectuée : pose d'une gouttière en inox et pose de 200 arrêts de neige et étanchéité. En maçonnerie du clocher : sécurisation intérieure d'une panne.

Chargeuse : les freins étant endommagés, une réparation était indispensable. Mme le Maire remercie Jérôme OUVRIER-BUFFET et Nicolas GERFAUD-VALENTIN d'avoir contribué bénévolement aux réparations nécessaires ; leur intervention a permis un gain financier pour la commune de 10 800 €.

PLU : Une modification simplifiée est lancée. Elle porte sur le secteur de Chaucisse uniquement afin d'intégrer la modification de zone PIZ forte à zone PIZ moyenne.

Une révision sera envisagée sur l'ensemble du village en 2022-2023.

SITOM des pays du Mont-Blanc : Les législateurs et la gouvernance territoire Savoie et Haute Savoie souhaitent qu'un des incinérateurs du territoire soit fermé. Une réunion d'information entre élus a eu lieu sur Domancy pour se positionner sur l'éventuelle fermeture du site de Passy ; étude financière à l'appui effectuée par un cabinet financier. Affaire à suivre pour décision.

Mme le Maire précise également que les cabanes poubelles vont disparaître au profit de molochs, qui seront réduits à 2 sites pour notre commune ; leur emplacement reste à décider dans les meilleurs délais.

CONSEIL DE L'ECOLE : 2 familles ont demandé à ce que leur enfant soit intégré durant l'année scolaire et pour une période courte (1 à 2 mois). L'inspection académique a confirmé que la mairie ne peut refuser l'inscription des enfants, ils seront donc intégrés dans les classes de leur niveau.

La cantine connaît toujours une bonne fréquentation et une nouvelle personne, Mme Claire CUSIN-MERMET, va intégrer l'équipe des agents afin d'aider au service et au ménage du 2^{ème} service et ce dès le 08 novembre 2021.

Mme Le Maire profite de l'occasion pour remercier vivement les parents d'élèves et les élus qui ont pallié au manque de personnel.

La question de la gratuité des repas aux enfants dont les parents sont venus aider à la cantine a été posée ; Mme le Maire a dû rappeler ce qu'est l'essence même du bénévolat.

Suite à un incident qui s'est déroulé durant la pause méridienne, une notice de suivi de procédure a été rédigée à l'attention des agents de la cantine et du périscolaire pour définir les priorités d'alerte.

A la question d'une enseignante, il est indiqué que les portes de l'école sont coupe-feu et qu'elles résistent 1h30 avant de prendre feu ; ceci laisse le temps aux pompiers d'intervenir.

Mme le Maire rappelle que la sécurité des enfants est notre PRIORITÉ à tous niveaux.

Cérémonie du 11 novembre : Cérémonie à 11h30, suivie du traditionnel verre de l'amitié. Les enfants de l'école vont chanter et lire des textes.

Prévoyance : le contrat actuel de 6 ans de la prévoyance des agents fonctionnaires prend fin en décembre prochain ; un nouveau contrat a été souscrit sous couvert du Centre de Gestion de la Savoie. La participation (obligatoire) de la commune est à ce jour de 5 € par agent et par mois, au prorata du temps de travail.

Les taux ont considérablement augmenté depuis 6 ans et les élus décident de proposer une participation de 30 € par agent et par mois, au prorata du temps de travail. Cette proposition sera soumise à l'accord du Comité Technique avant validation par une délibération.

MOTION ONF : lecture d'une motion de l'association des maires ruraux de Savoie à l'encontre des frais supportés par les communes concernant des actions ONF (désengagement de l'Etat).

SCOT Arlysère : Actuellement en cours de révision. Mme le Maire incite élus et administrés à suivre son évolution et à participer aux réunions publiques afin de s'approprier le dossier. Les objectifs de l'Etat, via le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) préconisent de réduire voire supprimer les zones constructibles en dehors des villes.

FILM DOCUMENTAIRE : Diffusion le 06 novembre prochain, à 20h, au Chalet du Marteray d'un film documentaire 'Le Kiosque'. Organisé par la bibliothèque de Saint Nicolas la Chapelle. Séance gratuite et en présence de la réalisatrice, Alexandra PIANELLI.

Questions aux élus :

Jérôme OUVRIER-BUFFET s'interroge sur le prix du poêle installé dans l'appartement de Chaucisse, qu'il trouve élevé. La facture de 6 384,78 € TTC correspond à l'achat du poêle et du changement de l'installation complète des tuyaux en inox, main d'œuvre comprise. Le poêle a coûté 4 615,20 € TTC..

Mme le Maire et François. PELLISSIER précisent que la décision d'installer un poêle à granules s'est imposée d'elle-même en raison du côté pratique et sécuritaire (par rapport à un poêle à bois).

Concernant l'entretien des conduits, Roméo OUVRIER-BUFFET pense qu'il est préférable que ce soit la commune qui s'en charge, quitte à refacturer au locataire, de façon à s'assurer que les vérifications soient bien réalisées régulièrement et par une entreprise qualifiée.

Chalet du Marteray : Aurélie PERNOLLET intervient. Elle a contacté le photographe d'Ugine pour un devis de photos à disposer en décoration dans les couloirs et chambres du chalet. Le devis global est un peu élevé, une sélection des clichés souhaités est à faire.

L'hypothèse de se faire voler les photos ou cadres est envisagée mais le risque semble toutefois minime.

Des tablettes chevet seront installées prochainement ; elles seront réalisées par nos agents techniques.

L'hypothèse de se faire voler les photos ou cadres est envisagée mais le risque semble toutefois minime. Des tablettes chevet seront installées prochainement ; elles seront réalisées par nos agents techniques. Enseigne : toujours en cours, la choisir lumineuse serait un plus. Des devis vont être demandés. Vaisselle : pour l'instant, pas de changement. Seuls les plats gastro sont à changer : trop grands, ils ne rentrent pas dans le passe plat.

Budget 2022 : Mme le Maire rappelle qu'elle souhaite que le BP 2022 soit voté en décembre. Elle incite donc à nouveau ses élus à formuler des idées et projets et de transmettre des devis ou estimations financières.

Jérôme OUVRIER-BUFFET demande quels sont les projets pour les routes.

Mme le Maire informe les élus que des travaux vont être programmés à la Favrière avant l'hiver. L'entreprise VERNEX-LOZET va intervenir pour les travaux de la route de Chaucisse au lieu-dit La Char. Cette entreprise a été choisie en raison de sa spécialité dans les travaux de montagne nécessitant notamment l'utilisation d'une pelle araignée.

Patrick OUVRIER-BUFFET intervient au sujet des alpages. Il a représenté la commune lors des AG agriculture de la SICA Alpage Beaufortain Val d'Arly Grand Arc, du GOA du Val d'Arly, de la CUMA de l'Etale et du service de remplacement du Mont-Bisanne, le 22 octobre dernier.

Des projets d'amélioration des alpages portés par les communes peuvent être soutenus financièrement par la SICA. Ce sont des dossiers qui peuvent être montés en parallèle du PPT.

Il est suggéré de réunir la commission agricole prochainement afin de réfléchir à de nouveaux projets pour 2022.

Durant ces AG, les problématiques liées à la présence du loup et l'avenir de l'abattoir de Megève ont été évoqués.

Aubriettes : Mme le Maire souhaite que 2022 soit une année de réflexion pour des actions concrètes en 2023.

Jérôme OUVRIER-BUFFET souhaite connaître l'avis des élus sur la future destination du presbytère de Chaucisse.

Mme le Maire répond qu'il a été voté par le conseil municipal une enveloppe de 500 000 € pour les travaux sur ce bâtiment prévoyant une grande salle de réception et une salle musée/projection accompagné d'accueil pour randonneurs : le projet sera affiné en réunion de travail prochainement sachant que les plans du projet Retrouvance de 2009 seront repris afin de limiter les coûts.

Elle précise que la commune a déjà obtenu un arrêté de subvention de 125 000 €.

Chemins de randonnées (hiver et été) : les balisages et l'entretien des chemins étaient autrefois assurés par Arlysère, laquelle a redonné cette compétence aux communes. Des offres de services financières de professionnels nous ont été adressées à ce sujet. Décision prise par les élus que ce serait Joël RICHARD et François PELLISSIER qui se chargeraient de ces missions cet hiver avec un bilan au printemps.

Jérôme OUVRIER-BUFFET souhaite aborder le sujet de l'installation du food-truck à Chaucisse.

Mme le Maire explique que toutes les autorisations d'exploitation ou de construction sont en règle, finalisées ou en cours d'instruction.

Elle ne comprend pas le comportement de certaines personnes, à la limite du harcèlement envers elle et sa famille. Elle rappelle qu'étant mère de l'exploitant, elle n'a signé aucun document inhérent à ce sujet par souci de transparence. Elle informe aussi les élus qu'elle et sa famille ainsi que Nicolas GERFAUD-VALENTIN, témoin, ont fait l'objet de menaces de mort et qu'une entrevue a été effectuée à la gendarmerie par Mme le Maire et M. Nicolas GERFAUD-VALENTIN.

Intervention de Gaylord OUVRIER-BUFFET : il s'étonne que les installations nécessaires à l'activité de restauration soient réalisées alors qu'elles ne sont pas encore autorisées par un arrêté.

Il prend à parti les adjoints en leur demandant de façon méprisante leur positionnement et termine en indiquant que l'on peut tout faire sur la commune sans autorisation ; M. Nicolas GERFAUD-VALENTIN intervient et s'oppose à ses dires.

Mme le Maire lui demande de rester correct et ne valide pas ses propos.

Mme le Maire explique qu'elle a refusé de signer un arrêté pour M. Gaylord OUVRIER-BUFFET pour une demande d'ouverture de tranchée sur route sans but final, ce qui ne peut se faire. Elle rappelle que la compétence eau et assainissement est transférée au service Arlysère et que M. Gaylord OUVRIER-BUFFET n'a pas effectué de demande dans les règles ; elle lui rappelle que son permis de construire accordé en 2015 avec obligation de se raccorder au réseau d'eau potable ; il peut être noté que la commune ne lui a pas mis de pression pour l'obliger à se raccorder jusqu'alors

Intervention de Roméo OUVRIER-BUFFET : Indique qu'on lui a refusé une information cadastre au secrétariat.

Il lui est rappelé que le RGPD n'autorise pas les agents à divulguer des informations personnelles sur les propriétaires des parcelles. Il n'a donc obtenu qu'une réponse partielle à sa demande.

Il mentionne également des coulures sur le toit du presbytère du chef-lieu ; elles sont dues au chapeau de cheminée. Ce sinistre sera signalé à la SEMCODA dans les meilleurs délais.

Fin de l'ordre du jour, des interventions du public et des élus, le conseil municipal est clos à 23h05.

Mme le Maire,
Ghislaine JOLY

